

partagés par tous. Le plan stratégique réunit des actions dans divers secteurs et à différentes échelles qui participent toutes à l'amélioration de la qualité du cadre de vie et à la préservation des paysages. Il a un rôle de mise en cohérence des différents objectifs d'aménagement du territoire.

La quatrième étape est l'expérimentation et la mise en œuvre de cette stratégie en faveur du paysage. Les actions du plan de paysage peuvent alors être présentées dans le cadre d'un CRTE. Cette étape peut être conduite à petite échelle et avec des moyens modestes. Seul le passage à l'acte permet de vérifier la pertinence des choix et montrer l'existence de bénéfices pour provoquer un effet d'entraînement de l'ensemble des acteurs locaux et dépasser la seule initiative publique. Le plan d'action est ensuite suivi et animé régulièrement.



Agir pour le cadre de vie, s'engager ensemble dans la transition écologique. C'est ce que le Parc naturel régional du Luberon propose avec le Plan de paysage Luberon-Lure 2018-2020. Lauréat de l'appel à projet du ministère de la Transition écologique, ce projet vise à fédérer acteurs et habitants du territoire autour d'actions qui permettent de s'adapter au changement climatique.

<https://www.parcduluberon.fr/un-quotidien-a-preserver/qualite-de-vie/villes-villages-et-paysages/plan-de-paysage-luberon-lure-2/>

QUELS ACTEURS POUR VOUS ÉPAULER ?

Le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires (direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature - DGALN) lance tous les ans en début d'année un appel à projets qui permet d'identifier 15 lauréats bénéficiant d'une aide de 30 000 euros versée en deux fois, lors de la sélection et à l'issue d'un délai de 3 ans. Les plans de paysage ainsi élaborés disposent d'une vitrine nationale sur le site internet Objectif paysages, où une cartographie regroupe l'ensemble des plans de paysages. <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/>

L'aide porte également sur l'accompagnement et l'intégration à un réseau de collectivités, le club Plans de paysage, pour inscrire cet accompagnement dans la durée. Ce club regroupe les lauréats des appels à projets plans de paysage et tous les porteurs de projets qui souhaiteraient ou se sont engagés dans une démarche paysagère. Sa vocation est de créer une dynamique de réseau pour favoriser le partage d'expérience et l'intelligence collective. Il assure la valorisation des projets

locaux, la capitalisation d'expérience à travers la publication de documents méthodologiques, l'organisation de journées thématiques et un séminaire annuel. Il est animé au niveau régional dans les réseaux régionaux du paysage portés par les directions régionales de l'environnement de l'aménagement et du logement.

En collaboration étroite avec l'ADEME, cet appel à projet a été enrichi par un volet thématique autour de la transition énergétique. Après avis conjoint du ministère et l'ADEME, les candidats de l'appel à projet Plans de paysage peuvent solliciter une aide directement auprès de l'ADEME, dans la mesure où leur projet explore les stratégies territoriales en faveur de la transition énergétique, en particulier à travers une réflexion sur l'accueil de la production des énergies renouvelables, sur la sobriété et l'efficacité énergétique, sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ou encore sur des énergies citoyennes en lien avec une démarche paysagère.



La commune de Silfiac, lauréat de l'appel à projet Plan de paysage – Transition énergétique en 2021, est engagée de longue date dans les transitions écologique et énergétique, accueillant notamment depuis 15 ans sur son territoire un parc éolien, bien accepté. L'accumulation actuelle de projets portés par des développeurs privés bouscule cet équilibre et inquiète à juste titre sa population, soucieuse de préserver son cadre de vie et le potentiel touristique de la commune, au moment où la crise sanitaire entraîne un regain d'intérêt pour les vacances « au vert ». L'équipe municipale entend engager une réflexion approfondie sur le sujet avec les communes voisines et la communauté de communes, mobilisée dans son PCAET. L'objectif ultime est de co-construire un projet éolien communal équilibré, valorisant une part raisonnable de son potentiel, réservant le maximum de retombées directes aux acteurs du territoire et bénéficiant d'un large soutien.

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/commune-de-silfiac-769>

S'engager dans une démarche paysagère c'est aussi poser la question de l'identité locale et du sens du partage. La démarche permet de mieux comprendre notre manière de vivre ensemble et comment habiter nos paysages contemporains. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet Objectif paysages. <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/>

contact : Eszter Czobor, Chargée de mission Paysage et politiques sectorielles

eszter.czobor@developpement-durable.gouv.fr

Bureau des paysages et de la publicité

